



Mut. 4 1 / 19 8 7

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère  
sur le territoire de la Ville de Genève,  
section Petit-Saconnex

du 25 mars 1987

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la Ville de Genève du  
16 janvier 1987 ;

vu le préavis de la commission cantonale de  
nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et  
la numérotation des bâtiments du 19 février 1975 ;

## ARRÊTÉ

il est donné le nom de

chemin du Champ-Baron (lieu-dit)

à l'artère sans issue, partant du chemin du Petit-Saconnex et donnant accès  
aux immeubles actuellement numérotés 8-10-12, chemin des Vignes.

Cette dénomination entre en vigueur le 1er avril 1987.

*OK sur Lis Hwy*

W. 59820

Communiqué à :

|                 |       |
|-----------------|-------|
| Intérieur       | 3 ex. |
| Finances        | 1 ex. |
| Travaux         | 3 ex. |
| Police          | 5 ex. |
| Chancellerie    | 1 ex. |
| Sautier         | 3 ex. |
| BH 12.04.00-122 | 1 ex. |



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat:

*[Signature]*